



# PASSEPORT DU CIVISME

Si vous souhaitez vous inscrire dans cette démarche, nous vous invitons à :

- 1 – Fédérer les écoles et les ambassadeurs de vos communes autour de ce projet.
- 2 – Remplissez le bulletin d'adhésion sur le lien suivant : [https://avotreservice.charente-maritime.fr/e\\_services/bulletin-dadhesion-passeport-du-civisme-special-commune/](https://avotreservice.charente-maritime.fr/e_services/bulletin-dadhesion-passeport-du-civisme-special-commune/)  
A réception des informations apportées, le Département adhèrera pour vous à l'Association du Passeport du Civisme (un mail confirmant votre adhésion vous sera transmis en retour).
- 3 – Contacter l'Association du Passeport du Civisme pour construire votre propre passeport : [sg@passeportducivisme.fr](mailto:sg@passeportducivisme.fr) ou au 06.59.12.66.08
- 4 – L'association réalisera avec vous votre passeport personnalisé. La réalisation graphique sera assurée par l'association.
- 5 – Après validation de votre part, le livret du Passeport du Civisme sera transmis au Département pour impression.
- 6 – Les passeports vous seront ensuite envoyés, afin que vous puissiez organiser leur distribution auprès des écoles et élèves qui se sont inscrits dans cette démarche.

Pour tout renseignement veuillez prendre contact au : 05.46.31.73.08 ou par mail à [action-citoyenne@charente-maritime.fr](mailto:action-citoyenne@charente-maritime.fr)